

@CTU.MICT

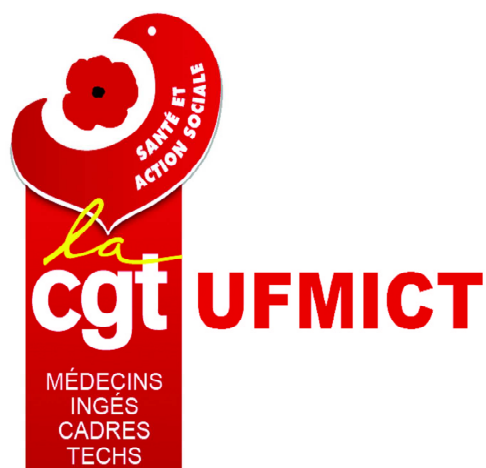
Syndiqué-e pour soutenir **mon engagement professionnel**



FLASH D'INFO DE L'UFMICT CGT N°166 MERCREDI 17 FEVRIER 2016



Résolument contre la loi santé ! tout de suite et partout !



Edito :
Loi santé, danger !

Revendications :
Orthophonistes / Médecins / Kinésithérapeutes
et ordres professionnels / conférence de la
santé

Organisation :
Congrès de l'UFMICT, bilan d'activité

UGICT :
Rencontre
des syndicats

SOMMAIRE

« @ctu.mict » est une publication quinzomadaire de l'UFMICT CGT.
Adresse : ufmict@sante.cgt.fr
Direction de Publication et Comité de rédaction : les membres du Bureau de l'UFMICT et Jean-Luc Gibelin
Photos : Shutterstock, sauf mention contraire.
Graphismes : The Noun Project et Ugict-CGT.



Loi santé, danger !

Le ministère est à la manœuvre pour publier rapidement les décrets d'application des aspects les plus dangereux de la loi Santé.

Après avoir été censuré sur la mesure qui se voulait emblématique d'une loi de progrès social, la généralisation du tiers payant, il reste les aspects les plus rétrogrades de cette loi. Concernant le secteur sanitaire et médico-social, ce sont les groupements hospitaliers de territoire.

Le gouvernement a mis en « concertation » un projet de décret sur les Groupements hospitaliers de territoire (GHT) et un sur les groupements de coopération sanitaire (GCS).

C'est une véritable boîte à outil pour restructurer, pour supprimer des activités, pour « vider » les sites hospitaliers au bénéfice de l'établissement pivot. Cette loi est dangereuse car elle prétend ne rien changer alors qu'elle organise la restructuration la plus fondamentale depuis plus de cinquante ans.

Officiellement, les établissements demeurent, les sites sont conservés. C'est vrai mais les activités fondamentales sont transférées sur un établissement pivot, les autorisations d'activité pourraient rapidement être aussi transférées des établissements d'origine à l'établissement support du GHT ou à un GCS commun, le lieu de décision sur le territoire de santé devient unique... Et il n'y aura que très peu de GHT au plan national, sans doute autour de la centaine alors qu'il y a actuellement encore plus de mille deux cent établissements hospitalier publics et un millier d'EHPAD publics.

Il y a urgence à exiger la transparence de la part des DG ARS, les grands organisateurs de cette casse. Il faut que les personnels sachent, que les usagers sachent, que les élu-e-s mesurent la réalité des restructurations envisagées. Il n'est pas possible que le découpage des régions en territoire de santé se fasse en secret...

Il y a urgence à exiger des directions la transparence sur la rédaction des conventions constitutives des GHT pour savoir précisément les conséquences envisagées par les DG ARS... .

Il y a urgence à clairement et partout s'opposer à la mise ne œuvre de cette loi... .

Le coin du revendicatif



Orthophonistes

CONSTAT DE DESACCORD

Un calendrier incohérent !

Ce jeudi 4 février 2016, les orthophonistes étaient en grève et massivement mobilisés dans toutes les régions de France.

Les nombreux rassemblements d'étudiants et de professionnels ont prouvé combien les orthophonistes salariés et libéraux et les étudiants, unis, sont attachés à la défense de leur exercice professionnel.

Des délégations ont été reçues dans les préfectures, les Agences régionales de santé, ...et ont porté les exigences de la profession et leurs inquiétudes pour la qualité de la formation aux étudiants et pour les patients hospitalisés.

Les représentants de l'intersyndicale (CFTC, CFO, CGT, FO, SUD, UNSA, FNEO, FNO, FOF, UNADREO) et des étudiants, reçus ce même jour au ministère de la Santé, ont exigé que la discussion sur les grilles salariales soit le préalable à tout travail sur la reconnaissance de l'orthophonie à l'hôpital.

Trois axes de travail avaient été proposés par le gouvernement selon un calendrier échelonné :

1. des primes d'attractivité,
2. la possibilité pour les fonctionnaires d'avoir une activité mixte (salariée-libérale)
3. les grilles salariales

Les représentants de l'intersyndicale et les étudiants ne peuvent accepter que la revalorisation salariale ne soit pas l'objectif prioritaire du gouvernement. Devant le refus d'une modification du calendrier proposé, l'intersyndicale et les étudiants ont donc quitté le ministère de la Santé sur un constat de désaccord, ne pouvant accepter un calendrier incohérent.

propositions vont faire l'objet d'un écrit, en début de février. Nous souhaitons maintenir la grève du 4/02 tant que nous n'aurons pas d'écrit et souhaitons être reçu à la Santé ce même jour pour donner notre réponse quant aux propositions faites.



Médecins

Spécial internes !

La lettre électronique « infos médecins » numéro 17 est parue.

Elle porte à son sommaire les quatre points suivants :

Qu'est-ce que la CGT ? Pourquoi se syndiquer à la CGT quand on est interne ?

La CGT permet d'améliorer nos conditions de travail : focus sur l'accord sur le temps de travail des urgentistes

Réformes de la santé : vers la privatisation.

La lettre est téléchargeable à l'adresse :

<http://www.sante.cgt.fr/Lettre-Info-Medecins-no17-Fevrier,2418>

Kinésithérapeutes

Une mauvaise nouvelle !



L'inscription automatique au tableau de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes à partir de listes nominatives pourrait devenir une réalité. Un projet de décret a été présenté le 4 février au Haut Conseil des professions paramédicales. Cette disposition était inscrite dans la loi HPST de 2009.

En l'absence de procédure automatique définie réglementairement, des professionnels ont parfois refusé de s'inscrire à l'ordre et ont pu se retrouver devant les tribunaux accusés d'exercice illégal.

Il aura fallu trois ans pour voir un projet de décret circuler. La loi de Santé promulguée en décembre dernier a organisé la précipitation ministérielle. Elle confirme en effet dans son article 123 que l'exercice illégal est lié à la non-inscription au tableau de l'ordre. La proposition de décret est courte. Elle contient trois articles. Sont notamment précisées les informations d'identification des masseurs-kinésithérapeutes dans des listes (noms, adresse, date et lieu de naissance, date et lieu d'obtention du titre professionnel). Ces données doivent être transmises par les employeurs publics et privés au conseil départemental de l'ordre par voie électronique,

une fois par trimestre. À partir de ces informations, l'ordre procède à l'inscription provisoire (pendant un mois) des professionnels non inscrits au tableau. Il envoie alors un dossier pour recueillir des données complémentaires et valider l'inscription définitive du professionnel.

Conférence de la santé



« La montagne a accouché d'une souris »

Après le « pacte de confiance » et « la stratégie nationale de santé » maintenant la grande conférence de la santé.

La Grande conférence de la santé devait traiter de la formation initiale et de la formation continue. Le premier ministre fait les propositions suivantes :

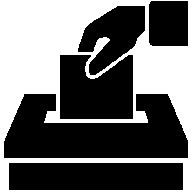
- De revoir la formation des médecins du 2ème et 3ème cycle, d'intégrer progressivement les formations paramédicales à l'Université,
- Développer des passerelles avec les métiers pour les décroquer, permettre la mutualisation d'enseignements communs et mettre fin à la formation en silo.

La CGT est intervenue pour dénoncer une « concertation » très médico-centrée (Les structures fonctionnent certes avec des médecins et des infirmiers-es.. Toutefois, il faut des AMA pour taper les compte-rendu d'hospitalisation, des ouvriers pour vous débloquent quand vous êtes coincé dans un sas d'une chambre stérile ...).

Une loi santé que nous dénonçons tant elle éloigne la population des lieux de soins par un service territorial de santé au public, l'affectation d'un agent pourra désormais être dans un service du groupement hospitalier de territoire.

Les mesures annoncées pour le DPC des salariés souffrent cruellement d'un manque de financement et d'une représentativité équitable selon le résultat des élections professionnelles à l'Agence Nationale du Développement Professionnel Continu.

Le point sur l'organisation Congrès UFMICT



Congrès de l'UFMICT

Nous entrons dans la phase plus active de préparation du congrès.

La CE de l'Ufmict de fin février va être saisie des projets de documents préparatoires.

Nous aurons l'occasion d'y revenir dans ces colonnes.

Un des documents importants est le bilan d'activité. Il permet un regard

utile dans le rétroviseur, un temps de pause dans la course à l'actualité pour regarder ce qui a été réalisé.

C'est indispensable de bien réaliser le bilan de ce qui a été réalisé avant d'envisager de nouvelles pages de conquêtes sociales.

Le projet actuel de bilan d'activité brosse les grands temps revendicatifs depuis le congrès de Dives-sur-mer. Il pose un regard critique sur les publications de l'Ufmict, leur régularité, le contenu traité, le public visé.

Il y a aussi un rapide bilan des différents collectifs professionnels animés par l'Ufmict. C'est intéressant de mesurer l'étendue des sujets traités, des thèmes revendicatifs abordés, des problématiques soulevées.

Cela pourra aussi servir les syndicats pour prendre ainsi le temps de mesurer leur implication dans ces différents sujets et vie des collectifs. A diffuser et travailler sans retenue...

En direct avec l'UGICT et les organisations spécifiques ICT

Rencontre des syndicats

Comment être la CGT représentative de tout le salariat ?

Jeudi 7 avril 2016

Salle François Blumental • Hall des fédérations
263 rue de Paris • Montreuil



Dans le cadre de la préparation du 51ème congrès de la CGT, l'Ugict-CGT et la direction confédérale ont décidé d'organiser, avec la présence des délégué-e-s au congrès, une grande initiative de rencontre / débat sur les enjeux du déploiement et de la représentativité de la CGT chez les Ingés, Cadres, et Techs. Cette initiative s'adresse à l'ensemble des syndicats, structures et organisa-

tions de la CGT.

A cette occasion, les résultats des baromètres « cadres » et « professions techniques » seront présentés.

Déroulé provisoire

Introduction

Marie José Kotlicki, secrétaire

générale de l'UGICT-CGT

Table ronde

Expériences syndicales qui ont permis d'élever le rapport de force et la représentativité syndicale de la CGT dans les 2ème et 3ème collèges dans le privé et chez les catégories A et B dans le public.

Table ronde

Quelle qualité de vie syndicale pour se déployer, organiser l'activité spécifique et construire les convergences, la mobilisation ?